



COMPTE-RENDU  
du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PEVER  
du 09 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean JOURDEN, Maire.

**Présents** : M. Jean JOURDEN, M. Guy MOISAN, Mme Pascale LE YAN, M. Mickaël LE MOIGN, M. Guillaume SERANDOUR, M. Philippe MAINGOURD, M. Christophe MERRER, Mme Katell LE NOHAÏC, Mme Hélène BAHEZRE, Mme Elodie BASTO.

**Invité** : M. André GUYOT, percepteur de la trésorerie de Guingamp.

**Absente** : Mme Jennifer BOITEL (donne procuration à M. Mickaël LE MOIGN).

**Date de convocation** : 03/07/2020

**Ordre du jour** :

1. Compte de gestion 2019
2. Compte administratif 2019
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux 2020
5. Budget primitif 2020
6. Muret du cimetière
7. Installation de placards à l'école
8. Signalétique sur la commune

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

« Désignation des délégués pour la commissions d'appel d'offres »

A l'unanimité, l'assemblée ajoute ce point à l'ordre du jour.

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Pascale LE YAN propose sa candidature,

A l'unanimité Mme. Pascale LE YAN est nommée par le conseil secrétaire de séance.

---

Monsieur André GUYOT, Trésorier Principal de la Trésorerie de Guingamp établit un compte-rendu du compte de gestion 2019 et présente aux élus une synthèse des données économiques de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 de Monsieur André GUYOT, Trésorier Principal de la Trésorerie de Guingamp.

## 2. Compte Administratif 2019

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée. Monsieur Guy MOISAN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif de la commune au Conseil Municipal.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	275 407.88 €	318 679.06 €
Investissement	64 647.10 €	97 659.81 €

### REPORT DE L'EXERCICE N-1

SECTION	DEFICITE	EXCEDENT
Fonctionnement	-	90 315.81 €
Investissement	-	15 935.02 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 de la Commune.

**PRONONCE** le Compte Administratif 2019 conforme au Compte de Gestion.

## 3. Affectation du résultat

Monsieur André GUYOT, percepteur de la trésorerie de Guingamp, se propose pour présenter l'affectation du résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	275 407.88	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	318 679.06	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	43 271.18	C = B - A
D - Résultats N - 1 reporté (002)	90 315.81	D
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>133 586.99</b>	RNF = C + D

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
A - Dépenses d'investissement	64 647.10	A
B - Recettes d'investissement	97 659.81	B
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	33 012.71	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés (001)	15 935.02	C
<b>D - Excédent d'investissement D001</b>	48 947.73	D = RBI + C
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		
A - Dépenses engagées non mandatées	29 602.09	A
B - Recettes restant à réaliser	0.00	B
<b>E - Besoin de financement</b>	<b>-29 602.09</b>	E = B - A
Excédent de financement	19345.64	
<b>Excédent de financement F = D + E</b>		
	<b>19 345.64</b>	F = D + E
<b>REPRISE RNF = G + H</b>		
	<b>133 586.99</b>	RNF
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>0.00</b>	G = F
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>133 586.99</b>	H

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 au compte 002 en recette de fonctionnement pour un montant 133 586.99 euros.

**DECIDE** d'inscrire l'excédent d'investissement 2019, soit la somme de 48 947.73 euros au compte 001 en recette d'investissement.

#### 4. Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

**DECIDE** de conserver les taux de 2019.

**VOTE** les taux de contribution directe de la manière suivante :

	Taux votés en 2020
Taxe foncière (bâti)	<b>22.99</b>

Taxe foncière (non bâti)	100.18
--------------------------	--------

### 5. Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

- 437 420.19 euros en fonctionnement,
- 179 511.79 euros en investissement.

### BUDGET 2020 - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
011-charges à caractère général	130 120.30 €	70-produits des services	18 059.21 €
012-charges de personnel	130 400.00 €	73-impôts et taxes	138 692.00 €
65-autres charges de gestion courante	36 300.00 €	74-dotations et subventions	129 272.71 €
66-charges financières	3 414.13 €	75-autres produits de gestion courante	17005.00 €
67-charges exceptionnelles	- €	76-produits financiers	5.00 €
014-atténuations de produits	14 185.40 €	77-produits exceptionnels	799.28 €
042 (6811)-opération d'ordre	10 817.00 €	013-atténuation de charges	- €
023-virement à la section d'investissement	112 183.36 €	opération d'ordre	- €
<b>TOTAL</b>	<b>437 420.19 €</b>	002-résultat de fonctionnement reporté	133 586.99 €
		<b>TOTAL</b>	<b>437 420.19 €</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
16-emprunts	19 500.00 €	021-virement à la section de fonctionnement	112 183.36 €
204-subventions d'équipement versées	16 302.48 €	10 (1068)-excédents de fonctionnement capitalisés	- €
21-immobilisations corporelles	114 107.22 €	10-dotations	7 563.70 €
22-Immobilisations reçues en affectation	- €	13-subventions d'investissement	- €
23-immobilisations en cours	- €	16-emprunts	- €
Reste à réaliser 204-21	29 602.09 €	Reste à réaliser 13-16	- €
opération d'ordre	- €	001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 947.73 €
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	040 (280422-2804182) opération d'ordre	10 817.00 €

TOTAL	179 511.79 €
-------	--------------

TOTAL	179 511.79 €
-------	--------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** le budget primitif 2020.

#### 6. Muret du cimetière

Une partie du mur du cimetière donnant vers l'école s'est éboulé suite aux fortes pluies des mois derniers (sol imbibé d'eau) et des tempêtes successives.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise Le Bihan Sérandour de Saint Fiacre pour un montant de 12 602.88 € TTC.

Le Conseil Municipal,

**VALIDE** le devis de Le Bihan Sérandour pour un montant de 12 602.88 € TTC pour la réfection du mur du cimetière.

**DIT** que les crédits seront portés au compte 615 en dépenses de fonctionnement au budget primitif de 2020.

**INFORME** qu'il faudra faire une demande aux assurances. Ci celle-ci nous verse une indemnité, elle sera à mettre au compte 7788.

**INFORME** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 04-2020-03-06.

#### 7. Installation de placards à l'école

La directrice de l'école souhaite plus de rangements dans les classes. Elle demande aux élus s'il est possible de mettre en place des placards à la place des étagères.

M. Le Maire propose un devis de l'entreprise Sébastien CLOAREC de St-Fiacre d'un montant de 3 629.22 euros TTC pour la création sur mesure de grands placards avec portes coulissantes et quatre étagères réglables dans chaque classe de l'école Anjela Duval.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

**VALIDE** le devis pour un montant de 3 629.22 euros TTC.

**DIT** que les crédits seront portés au compte 2184 en dépenses d'investissement (opération 10003) au BP 2020.

#### 8. Signalétique sur la commune

Le 6 décembre 2019, un devis de l'entreprise SPM a été validé pour un montant de 11 484.02 euros TTC. La facture finale s'élève à 12 764.45 euros TTC suite à des ajouts de panneaux qui n'étaient pas prévus initialement. Afin de pouvoir payer l'entreprise au plus vite, Monsieur le Maire demande à

l'assemblée si elle est d'accord pour que la municipalité paye la différence soit un supplément de 1280.43 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après concertation,

**ACCEPTTE** de payer le complément d'un montant de 1 280.43 euros TTC.

**INDIQUE** que les crédits sont prévus au BP 2020 en dépenses d'investissement au compte 2152 (opération 10002).

M. Le Maire souhaite ajouter des panneaux indiquant le nom des lieux dits. Le devis s'élève à 3 651.29 euros TTC avec la même entreprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après concertation,

**ACCEPTTE** le devis d'un montant de 3 651.29 euros TTC.

**INDIQUE** que les crédits sont prévus au BP 2020 en dépenses d'investissement au compte 2152 (opération 10002).

**INFORME** qu'il faudra enlever les anciens panneaux et que les élus se proposent de le faire.

## 9. Désignation des délégués pour la commission d'appel d'offres

Lors du conseil municipal du 15 juin 2020, nous avons demandé d'élire cinq titulaires et cinq suppléants pour faire parti de la commission d'appel d'offres. La préfecture nous a informés, qu'étant une collectivité de moins de 500 habitants seuls trois titulaires et trois suppléants devaient être nommés. Le Maire étant le président d'office de la dite commission, celui-ci ne doit pas être nommé dans les titulaires.

Le Maire propose que chacun des membres de l'assemblée se positionne .

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

**VALIDE** le tableau ci-dessous désignant les membres de la commission d'Appel d'Offres :

<b>Commission d'Appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Président : Jean JOURDEN, le maire</b></li> <li>- <b>Titulaires :</b></li><li>- Guy MOISAN</li><li>- Pascale LE YAN</li><li>- Mickaël LE MOIGN</li></ul>
------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Suppléants :</b></li><li>- Jennifer BOITEL</li><li>- Elodie BASTO</li><li>- Philippe MAINGOURD</li></ul>
--	---

## 10. Questions diverses

**Fresque sur le mur de la mairie :** Florian LEPESANT qui a réalisé la fresque de l'école, propose une fresque sur le mur de la mairie en s'inspirant du logo de la commune pour un montant approximatif de 2500 euros. Les élus sont d'accord sur le principe mais souhaite avoir d'autre proposition de de ssins artistiques avant de pouvoir se décider.

**Jeux pour enfants :** Le département propose à la mairie de récupérer la structure de jeux en bois pour enfants, à titre gracieux, se trouvant actuellement à la ferme du bois meur suite aux travaux que le département est en train d'effectuer.

***Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.***

Fin de séance à 21h30,

Vu pour être affiché à la Mairie le 20/07/2019,

A SAINT-PEVER, Le 09/07/2020

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascale LE YAN
--------------	------------	----------------

Mickaël LE MOIGN	Guillaume SERANDOUR	Philippe MAINGOURD
Christophe MERRER	Katell LE NOHAÏC	Hélène BAHEZRE
Elodie BASTO	Jennifer BOITEL	
	Absente (donne procuration à M. Mickaël LE MOIGN)	